

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

19/050/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Gestion des espaces extérieurs des groupes Blancarde (12^{ème}) - Friche du Petit Séminaire (12^{ème}) - Subventions à Habitat Marseille Provence au titre des dépenses réalisées en 2018.

19-34085-DAH

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la gestion des espaces extérieurs des groupes Blancarde (12^{ème}) et Friche du Petit Séminaire (12^{ème}).

La délibération n°95/404/HCV du 21 avril 1995 du Conseil Municipal a approuvé les chartes de qualité pour la gestion par l'Office Public de l'Habitat, Habitat Marseille Provence, des espaces extérieurs des groupes Vert Bois (n°95/284), Bleuets - Lavandes – Eglantiers (n°95/285), Château Saint Loup (n°95/286), Saint Pierre (n°95/287) et **Blancarde (n°95/288)**.

Ces chartes ont pour objectif d'assurer la pérennité des investissements réalisés dans les groupes, en matière d'espaces extérieurs publics et privés ainsi qu'un niveau de qualité constante, sans pour autant accroître les charges locatives. Elles définissent les engagements des deux parties dans leur contribution à la gestion de ces espaces :

- engagement d'Habitat Marseille Provence à assurer la gestion complète (entretien, réparation, surveillance) des espaces définis dans les chartes ainsi que la pérennisation des ouvrages afférents aux espaces ;

- engagement de la Ville de Marseille à participer financièrement aux dépenses de fourniture d'eau d'arrosage et d'électricité de l'éclairage des espaces par une prise en charge forfaitaire.

Enfin la délibération du Conseil Municipal n°16/1069/UAGP du 5 décembre 2016 a approuvé la convention (n°2018-80130) passée avec l'Office Public de l'Habitat, Habitat Marseille Provence, pour la gestion provisoire d'un terrain en friche, propriété de la Ville, mitoyen du groupe « **Petit Séminaire** » géré par Habitat Marseille Provence. En contrepartie la Ville s'est engagée à verser une participation à Habitat Marseille Provence d'un montant maximum de 28 000 Euros au regard des justificatifs fournis par Habitat Marseille Provence.

Le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur l'attribution de ces participations en faveur de l'Office Public de l'Habitat, Habitat Marseille Provence.

Au titre des dépenses réalisées en 2018 il est proposé d'attribuer les montants de

GROUPES	MONTANTS DES SUBVENTIONS (en Euros)
Blancarde	953,00 Euros
Friche du petit Séminaire	26 804,96 Euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
 VU LA DELIBERATION N°87/614/UCV DU 23 NOVEMBRE 1987
 VU LA DELIBERATION N°95/404/HCV DU 21 AVRIL 1995
 VU LES CONVENTIONS N°88/038, N°88/039, N°95/284, N°95/285, N°95/286,
 N°95/287, N°95/288
 OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée au titre des dépenses réalisées en 2018, l'attribution de subventions à Habitat Marseille Provence pour la gestion des espaces extérieurs, des groupes Blancarde et la Friche du Petit Séminaire définis dans la charte n°95/288 et la convention 2018-80130 suivant les montants ci-après :

GROUPES	MONTANTS DES SUBVENTIONS (en Euros)
Blancarde	953,00 Euros
Friche du petit Séminaire	26 804,96 Euros

ARTICLE 2 Les crédits afférents à ces dépenses sont inscrits au budget de fonctionnement 2019 nature 65737 ; fonction 72.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.
Abstention du Groupe Rassemblement
Bleu Marine et Les Marseillais d'Abord**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 13 juin 2019